

Québec, le 21 mai 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Le 17 avril 2013 était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 16 109 pétitionnaires demandant au gouvernement du Québec de renoncer au réaménagement budgétaire de 56,2 millions de dollars et de mettre en place une Table de concertation sur le développement et la consolidation des services de garde.

Depuis l'annonce faite aux partenaires au sujet du réaménagement budgétaire effectué dans les services de garde, des discussions franches et respectueuses ont été mises en place avec les deux associations représentant les centres de la petite enfance (CPE), l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) et le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGÉE).

Cette façon de faire a permis de conclure deux ententes avec ces associations, concernant la partie du réaménagement qui touche les CPE. Ces ententes font en sorte que le Ministère met en place une récupération plus importante des surplus cumulés des CPE et que le barème de financement pour les enfants de 4 ans est abandonné.

Deux groupes de travail seront mis sur pied, un chantier avec l'AQCPÉ, une table de concertation avec le CQSGÉE. Ces deux groupes auront comme principaux sujets de discussion la pérennité et l'optimisation du financement du réseau des CPE et le développement du réseau des services de garde au Québec.

Tout au long des discussions, il a été primordial de rester ferme sur les objectifs du réaménagement budgétaire pour 2013-2014, tout en demeurant ouvert sur les points de vue exprimés et souple sur les moyens.

Considérant qu'une entente a été conclue avec le CQSGEE au sujet du réaménagement budgétaire et que ladite entente prévoit la mise en place d'une table de concertation avec l'association portant sur le développement et la consolidation du réseau des services de garde, le ministère de la Famille considère cette entente comme une bonne nouvelle, car nous atteignons l'objectif budgétaire demandé et nous acceptons les aménagements proposés.

Les CPE jouent un rôle essentiel dans notre société, le développement des 28 000 nouvelles places d'ici 2016 se poursuit et demeure une priorité pour notre gouvernement

La ministre de la Famille,



Nicole Léger